

**CHAMPIONNAT DU MONDE TIR 3D
ROBION (FRANCE)
DU 19 AU 24 SEPTEMBRE 2017**

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France 3D qui représenteront notre pays lors du championnat du Monde 3D 2017 de Robion (84) en France.

**EPREUVE DE SELECTION
LES 1 ET 2 JUILLET 2017**

La sélection est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2017 et de nationalité française. Les archers qui prennent part à l'épreuve de sélection s'engagent, s'ils sont sélectionnés, à participer au championnat du Monde 3D.

La sélection se déroulera sur une seule épreuve, organisée les 1 et 2 juillet 2017 à **Verdun-sur-Garonne (82)**, selon le programme suivant :

Samedi matin - Jour 1/Phase 1 - Tir de qualification sur un **parcours de 24 cibles** avec deux flèches par cible.

Seuls les 8 premiers archers du classement des scores établi à l'issue de la phase 1 pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection.

Samedi après-midi - Jour 1/Phase 2 - Elimination round sur un **parcours de 12 cibles** avec une flèche par cible.

Seuls les 6 premiers archers du classement des scores établi à l'issue de la phase 2 pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection.

Dimanche - Jour 2/Phase 3 - Elimination round sur un **parcours de 8 cibles** avec une flèche par cible.

Seuls les 4 premiers archers du classement des scores établi à l'issue de la phase 3 pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection.

Dimanche - Jour 2/Phase 4 - Les finales se tirent sur **deux parcours de 4 cibles**.

Les ½ finales puis les finales et petites finales se tirent simultanément sur les parcours de 4 cibles.

Le règlement de cette épreuve de sélection et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

L'équipe de France qui participera au Championnat du Monde 3D 2017 :

- Sera composée du 1^{er} archer du classement final de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie,
- Sera complétée, d'un ou plusieurs archers qualifiés pour les demi-finales, ayant réalisé le minima de points considéré ci-dessous lors de la phase 1 (dans la limite de 3 archers par catégorie) :

Senior	Longbow		Compound		Barebow		Instinctive bow	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	340 pts	275 pts	475 pts	430 pts	415 pts	340 pts	375 pts	285 pts

Le niveau de ces scores minimum requis pourra être modulé en fonction de la difficulté du parcours et au regard des meilleures performances du terrain.

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers ayant pris part à cette épreuve de sélection.

La sélection définitive sera alors effective au plus tard **le 04/07/17**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA.

Un stage terminal sera proposé aux archers sélectionnés au championnat du Monde, il sera dirigé par les entraîneurs de l'équipe de France de tir 3D. Il se déroulera du 15 au 18 septembre 2017, à Robion (84). L'équipe de France restera sur place pour débiter le championnat du Monde qui commencera dès le lendemain, le 19 septembre.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.

ANNEXE

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT
--

Epreuve de sélection 2017

Le règlement international du tir 3D en vigueur s'applique si des modalités spécifiques ne sont pas précisées dans ce règlement de l'épreuve de sélection. Ce règlement est applicable à toutes les catégories d'armes.

Le samedi 1 juillet :

Tir d'élimination 24 cibles - Phase 1 / J1 : avec deux flèches par cible.

A l'issue de l'épreuve de la phase 1, un classement sera établi à partir des scores réalisés sur le parcours de 24 cibles. En fonction du classement ainsi établi, des points seront attribués, selon le tableau suivant :

Classement	Points
1 ^{er}	9
2 ^{ème}	6
3 ^{ème}	3
4 ^{ème}	2
5 ^{ème}	1

En cas d'égalité de score, la somme des points attribués aux places des archers ex-æquo est partagé entre eux.

Seuls les 8 premiers archers **du classement des scores** établi à l'issue de la phase 1 pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection. En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers **pour la 8^{ème} place**, un tir de barrage sera organisé selon la règle internationale.

ATTENTION : Les catégories ayant moins de 8 tireurs devront également participer aux étapes 2 et 3.

Parcours de 12 cibles - Phase 2 / J1 : avec une flèche par cible

A l'issue de l'épreuve de la phase 2, un classement sera établi à partir des scores réalisés sur le parcours de 12 cibles. En fonction du classement établi à partir des scores, des points seront attribués, selon le tableau suivant :

Classement	Points
1 ^{er}	10
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	2
5 ^{ème}	1

En cas d'égalité de score, la somme des points attribués correspondant aux places des archers ex-æquo, est partagé entre eux.

Seuls les 6 premiers archers **du classement des scores** établi à l'issue de la phase 2 pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection. En cas d'égalité de score entre

deux ou plusieurs archers **pour la 6^{ème} place**, un tir de barrage sera organisé selon la règle internationale.

Le dimanche 2 juillet :

Parcours de 8 cibles - Phase 3 / J2 : avec une flèche par cible

A l'issue de l'épreuve de la phase 3, un classement sera établi à partir des scores réalisés sur le parcours 8 cibles. En fonction du classement établi à partir des scores, des points seront attribués, selon le tableau suivant :

<i>Classement</i>	<i>Points</i>
1 ^{er}	12
2 ^{ème}	8
3 ^{ème}	5
4 ^{ème}	2

En cas d'égalité de score, la somme des points attribués aux places des archers ex-æquo est partagé entre eux.

Seuls les 4 premiers archers **du classement des scores** établi à l'issue de la phase 3 pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection. En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers, un tir de barrage sera organisé selon la règle internationale afin d'obtenir un classement sans égalité concernant les 4 premiers.

2 parcours de 4 cibles - finales (duels) Phase 4 / J2 : avec une flèche par cible

Le classement établi à l'issue de la phase 3, à partir des scores réalisés sur le parcours de 8 cibles et d'un éventuel tir de barrage, est utilisé pour établir un tableau de matchs à élimination directe.

Le 1^{er} rencontre le 4^{ème} et le 2^{ème} rencontre le 3^{ème} en demi-finale sur un premier parcours de 4 cibles. Suivront la finale et petite finale qui se tireront simultanément sur un autre parcours de 4 cibles.

Particularités : *Si seulement 3 archers d'une même catégorie sont qualifiés pour les ½ finales, l'archer classé premier à l'issue de l'épreuve du Parcours de 8 cibles - Phase 3/J2 est directement sélectionné pour la finale. Il doit tirer sa demi-finale seul. L'archer classé 3^{ème} doit tirer sa petite finale seul.*

Si seulement 2 archers d'une même catégorie sont qualifiés pour les phases finales, ils accèdent directement à la finale (cf. 2^{ème} parcours de 4 cibles).

En cas d'égalité sur un match, un barrage sera organisé selon le règlement international en vigueur.

A l'issue des duels de ces phases finales, en fonction du classement établi, des points seront attribués selon le tableau suivant :

<i>Classement</i>	<i>Points</i>
1 ^{er}	15
2 ^{ème}	10
3 ^{ème}	7
4 ^{ème}	3

A l'issue de cette épreuve de sélection, un classement final par catégorie sera effectué à partir de la somme des points obtenus sur l'ensemble des phases de l'épreuve (1, 2, 3 et 4).

En cas d'égalité, la somme des scores réalisés lors de la phase 4 (finales) servira au départage. Si l'égalité persiste, la victoire lors du match opposant les archers ex-æquo sera le critère pris en compte pour établir un classement sans égalité. Enfin, un tir de barrage entre les archers les départagera définitivement dans le cas où ces archers ne se seraient pas rencontrés dans la phase 4, lors des finales.